

EPIC-Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer

COMITE DE DIRECTION

Mardi 13 décembre 2022

Procès-verbal

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M. DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
Mme REBECCA BABILOTTE, représentant la commune
M. LIONEL BOTTIN, représentant la commune
M. PHILIPPE ABRAHAM, représentant la commune
M. STEPHANE BRASSY, représentant les commerçants
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants
M. JEAN-CLAUDE NANTIER VERDIER, représentant l'Ass Office de tourisme
M. LAURENT MENDOZA, représentant le Groupe Bourdoncle
Mme AURELIE MAILLARD, représentant Les Cures Marines

Assistaient à la réunion :

Mme SOPHIE MILLET-DAURE, Directrice Générale

Excusés:

M. GARCIA
Mme GUILLON
Mme OUTIN

1 - Adoption du procès verbal de la réunion du 10 novembre 2022

Délibération n°41/2022

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction qui s'est déroulée le 10 novembre 2022.

2 – Personnel : démission de Sophie Millet-Dauré

Délibération n°42/2022

Madame Sophie Millet-Dauré assure la direction générale de l'Office de Tourisme depuis le 4 juin 2010. Elle a été nommée directrice générale de l'EPIC le 1^{er} janvier 2011. Après 12 années au service de la ville et de l'attractivité touristique, elle a pris la décision de démissionner de son poste pour poursuivre sa carrière dans le sud de la France dans une nouvelle structure. Elle quittera ses fonctions le 31 décembre 2022 après avoir soldé tous ses congés.

Le Comité de Direction prend acte de la démission de Madame Sophie Millet-Dauré à la date du 31 décembre 2022. Une procédure de recrutement pour son remplacement a été engagée le 22 novembre (délai de dépôt de candidature fixé au 22 décembre).

3 – Personnel : nomination d'une directrice générale par intérim **Délibération n°43/2022**

Suite à la démission de la directrice générale, Sophie Millet-Dauré, en poste depuis le 4 juin 2010, et en attendant le recrutement de son remplaçant, il convient d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Office de Tourisme en désignant une directrice générale par intérim le temps nécessaire. Il conviendrait de désigner Salma Amer, l'actuelle directrice adjointe. Elle maîtrise parfaitement le fonctionnement de l'Office de Tourisme, et l'ensemble des dossiers en cours. Elle assure par ailleurs le suivi administratif et financier.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve la nomination de Salma AMER au poste de directrice générale par intérim, jusqu'à l'arrivée d'un nouveau directeur-riche.

4 – Délégation de signature **Délibération n°44/2022**

Rappel - code du Tourisme n° R133-11 :

Le Directeur Général assure le fonctionnement de l'établissement public sous l'autorité et le contrôle du Président.

A cet effet :

- Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Comité de Direction,
- Il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des fonctions d'Agent Comptable confiées au Trésorier Principal de Trouville-sur-Mer,
- Il est l'ordonnateur de l'Office du Tourisme de Trouville et à ce titre prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, prépare le budget et établit le compte financier.
- Le Directeur Général peut signer, par délégation du Président et en exécution des décisions du Comité de Direction, tous actes, contrats, traités et marchés.

Le Comité de Direction prend acte des responsabilités et de la délégation de signature à la directrice générale par intérim, Salma AMER, à partir du 1^{er} janvier 2023.

5 – Prime de direction **Délibération n°45/2022**

À la suite de la désignation de Madame Salma Amer pour assurer l'intérim de la direction générale jusqu'à la nomination d'un-e nouveau(elle) directeur-riche